

## ARTICLE en hommage à ALAIN LIZERETTI:

### “ON ACHEVE BIEN LES JUSTICIABLES”

Cet écrit s'adresse en particulier à MME Le GARDE des SCEAUX, à tous les criminels d'ETAT dont la responsabilité pourra être engagée dans les années futures au motif de la préméditation par les tribunaux de FRANCE de l'élimination de dizaines d'individus en FRANCE.

Rappel historique de l'engagement de MR A. LIZERETTI dans son combat pour faire valoir ses droits face à un notaire suspect.

ALAIN L. s'engage dans un combat collectif contre les dysfonctionnements de la justice et de la police dès les années 2004. Ceci aux côtés de MR R.FORNEY, fer de lance du combat contre la corruption judiciaire à GRENOBLE et en France.

Celui-ci sera présent à toutes les audiences de MR R.FORNEY et auprès de divers membres de ce réseau jusqu'à l'affaire dite du 4/4/2006 " Affaire dite FORNEY-CIWKOWSKI"-

Affaire de barbouzes de la République où l'on tend un piège à MR R.FORNEY et un de ses amis P.M D , MR R. FORNEY est violemment agressé par l'inculpé , un commissaire de police révoqué , condamné à de la prison ferme en Juin 2005 . Deux des témoins pourront prendre la fuite et dénoncer auprès d'autres services de gendarmerie la teneur réelle des faits. Ce piège valu à MR FORNEY et son secours 48 h de garde à vue, une comparution immédiate au 6/04/2006 reportée au 17/05/2006.

A la date du 4/4/2006, ALAIN L qui accompagnait MR C.L ROCHE à une audience à Nîmes subissait avec celui-ci et sa soeur une garde à vue durant la journée !  
Clin d'oeil sur les méthodes employées par notre JUSTICE A TOUS !

Suite à cette affaire qui fût un ratage tant des services du Ministère de l'intérieur que ceux de la police Grenobloise, on commença à compter les mesures de rétorsion pour tous les membres de ce réseau.

MR JOHN H, journaliste local fît un article assez radical sur les méthodes mises en place par des juges du Tribunal de GRENOBLE.

Le juge cité porta plainte devant le TGI de PRIVAS (07), John .H fût cité à comparaître au printemps 2008(29/5/2008) ensuite le 18/09/2008 et enfin délibéré fixé au 19/2/2009 devant ce même tribunal.

Alain L présent à l'une des convocations de cette audience osa faire le lien entre un état néo-fasciste, les pratiques abusives des juges et il fût pris à partie par la Présidente de ce Tribunal qui l'asséna d'un "OUTRAGE A MAGISTRATS".

Alors la lente persécution se mit en place à l'encontre de MR A.LIZERETTI, plusieurs convocations eurent lieu aux fins de faire macérer notre justiciable à coups de menaces faite par notre JUSTICE A TOUS.

Une audience de report eu lieu le 15/01/2009 et enfin l'audience au 28/05/2009 avec la présence permanente du réseau qui fût exclu de la salle au motif du huit clos :

PAS DE TMOIN ! PAS DE TRACES-PAS DE TRANSPARENCE ...

### “ON ACHEVE BIEN LES CHEVAUX”.....

Mr Alain L avait sombré dans la dépression quelques mois après sa convocation en correctionnelle du TGI de PRIVAS: "l'outrage à magistrat" peut se voir soldé par 2 ans de prison ferme.

La terreur était distillée dans le cœur d'Alain L , ce fonctionnaire d'état n'avait pas songé durant sa vie se retrouver devant un tribunal correctionnel d'un autre département .

Les tribunaux se rendent des services entres eux ... si les conditions n'étaient pas réunies à GRENOBLE pour terroriser ALAIN L , elles allaient l'être au TGI DE PRIVAS .

MR Alain L sembla alors aller mieux mais l'événement du **6/01/2010** démontre le contraire .Ceux qui l'ont poussé au suicide tombe sous le coup **de l'art 223 -13 du C. Pénal**

Nombreux sont ce jour en FRANCE ceux qui peuvent prouver quelles sont les méthodes d'un état judiciaire totalitaire écrasant le JUSTICIABLE par la non application des lois, lui substituant régulièrement les conditions du droit à la défense et à l'expression, lui imposant ses propres règles, celles des réseaux opaques.

Combien d'enquêtes parlementaires à ce jour sur les dégâts commis par des juges sur la vie de simples justiciables envoyés devant" LES ABATTOIRS DE LA REPUBLIQUE "?

Rappelons- nous le texte dénonciateur de MR André. L. incarcéré lui aussi durant 2 ans pour avoir dénoncé : « nous sommes en présence d'un réseau de terroristes judiciaires ; le terrorisme judiciaire dispose de moyens, de personnel, d'une logistique. Il pratique l'anéantissement d'une personne en touchant directement à son psychisme et à sa structure financière et mentale ».

Sur l'invisibilité des méthodes employées par les agents de l'ombre, nous pouvons en répertorier un certain nombre:

- mise sur écoutes , écoutes illégales soit par agents indéclicats Fr. Télécom, policiers à la retraite ou officines privées financées par des modes divers dont les finances sont issues des réseaux maçonniques .
- Les écoutes ont pour conséquence de faire le désert autour du justiciable et de l'atteindre dans sa structure profonde.

Les perquisitions officieuses, la complicité des services postaux auront raison de toute la tentacule mise en place autour du justiciable ciblé afin de le mettre hors circuit.

Les harcèlements divers répertoriés:

-sur-facturations suite à fichage, les coupures de ligne téléphoniques ou d'électricité (cas de R.FORNEY), les contraventions abusives en conséquence de la traçabilité portable ou voiture pucée auront raison du psychisme de la personne traquée.

C'est ainsi qu'aujourd'hui nombre de justiciables subissant ces méthodes dites INVISIBLES ne peuvent ester en justice car LES PREUVES MANQUENT !

On leur retourne le motif de la psychiatrie: ils souffrent de paranoïa voire plus.

Le système est bien verrouillé, la JUSTICE UTILISE LA PSYCHIATRIE quand c'est le moment et la psychiatrie se tourne actuellement vers la justice pour les décisions de levée d'internement abusif : la boucle est bouclée.

Deux institutions solidaires dans les exactions qu'elles exercent sur le citoyen ou justiciable !

ON ACHEVE BIEN LES CHEVAUX .....ALAIN L est décédé quelques jours avant l'audience à venir du **14/01/2010 devant le TGI de PARIS** où figurait son nom dans la liste des témoins des affaires FORNEY-Corruption judiciaire .....

LE CONDOR  
le 17/01/2010